

Traité 'Haguiga

Michna 6 - Chapitre 2

טבל לחולין--הוחזק לחולין, ואסור למעשר; טבל למעשר--הוחזק למעשר, ואסור לתרומה; טבל לתרומה--הוחזק לתרומה, ואסור לקודש. טבל לקודש--הוחזק לקודש, ואסור לחטאת. טבל לחמור, מותר לקל; טבל ולא הוחזק, כאילו לא טבל.

Celui qui procède à une immersion [en vue de consommer en état de pureté] des produits 'houlin et qui est considéré comme pur pour la consommation de 'houlin n'a pas le droit de consommer de la deuxième dîme. S'il a procédé à une immersion pour la Térouma, en vue d'être considéré comme pur pour la Térouma, il n'a pas le droit de consommer des sacrifices. S'il a procédé à une immersion pour les sacrifices en vue d'être considéré comme pur pour les sacrifices, il n'a pas le droit de toucher aux Eaux Lustrales. S'il a procédé à une immersion pour un haut niveau de sainteté, il a le droit de participer à un moindre degré de sainteté. S'il a procédé à une immersion sans intention particulière, il est considéré comme s'il n'avait procédé à aucune immersion



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre!

Commandez: Tel. (Fr): +33.1.80.91.62.91 - (Isr): +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions